

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > TEROX

TEROX



TEROX

Dernière mise à jour :

26.07.2021

Herbicides

Protection des cultures

N° AMM :

2180694

Composition:

500 g/l

diméthachlore

Famille chimique:

Chloroacétamides ou chloroacétanilides

Formulation:

EC Concentré émulsionnable

Mode d'action:

Préventif : Terox agit de façon anti-germinative vis-à-vis des adventices

Pré-levée des adventices

Racinaire

Terox est un herbicide sélectif du colza d'hiver utilisable en prélevée, destiné à lutter contre les principales dicotylédones ainsi que les graminées annuelles. Produit adapté à la flore classique du colza, Terox est un partenaire idéal en association ou en programme pour lutter contre les flores complexes.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)

Classement et sécurité

- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Mentions légales](#)

Autorisations et Recommandations

TEROX Colza d`#039;hiver

Colza d'hiver

Traitement des parties aériennes

Dicotylédones annuelles

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1.5 L/ha	1/3ans	Min:00 Max:08	BBCH max 08	5	5




Dose préconisée: 1.5 L/ha
Période d'utilisation préconisée: Août-Septembre
Efficacité: Efficace
Stade d'application préconisée: Post-semis Prélevée

Graminées annuelles

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1.5 L/ha	1/3ans	Min:00 Max:08	BBCH max 08	5	5

Dose préconisée: 1.5 L/ha
Période d'utilisation préconisée: Août-Septembre
Efficacité: Moyennement efficace
Stade d'application préconisée: Post-semis Prélevée

Classement et sécurité

	<ul style="list-style-type: none">• 
Classement	<p>SGH07</p> <ul style="list-style-type: none">•  <p>SGH08</p> <ul style="list-style-type: none">•  <p>SGH09</p>
Mention d'avertissement	Danger
Délai de rentrée	<ul style="list-style-type: none">• Pour les travailleurs : 48 Heures
Mentions de danger	<ul style="list-style-type: none">• H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.• H315 - Provoque une irritation cutanée.• H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.• H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de Prudence et
Mesures de Gestions
des risques**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation et les vapeurs.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
 - P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
 - P331 NE PAS faire vomir.
 - P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
 - SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthachlore plus d'une fois tous les 3 ans à une dose maximale de 750 g/ha.
 - SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.
 - SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.
 - Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
 - Contient du solvant naphta aromatique lourd (pétrole).
 - Ne pas implanter de cultures racines et légumes feuilles moins de 120 jours après l'application du produit
 - Ne pas stocker le produit dans un local où la température est inférieure à 10°C
 - SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
-

Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour protéger l'opérateur pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation, porter : des gants en nitriles certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter pendant le mélange/chargement : des gants en nitriles certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application effectuée avec un tracteur avec cabine, à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter pendant l'application (pulvérisation vers le bas) : une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique ; dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application effectuée avec un tracteur sans cabine, à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter pendant l'application (pulvérisation vers le bas) : une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique.
- Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065.

Conseils d` utilisation

Préparation de la bouillie

Agiter l'emballage, TEROX s'utilise en pulvérisation après dilution dans l'eau (50 % du volume d'eau dans la cuve). Compléter le remplissage et lettre en route l'agitateur.

Conditions particulières de mise en oeuvre

Tenir compte des conditions climatiques : - privilégier une application aussi proche que possible du semis du colza afin de bénéficier des meilleures conditions d'état d'humidité du lit de semences.

Pulvérisation

Traiter en l'absence de risque de dérive. S'il y a un risque choisir impérativement les buses à limitation de dérive. Sinon régler la hauteur de la rampe au plus bas tout en conservant une bonne homogénéité de la pulvérisation

Volume d'eau

100 à 300 l/ha selon le type buses à limitation de dérive et le réglage du pulvérisateur.

Paramètres pression

Adapter la pression aux types de buses en choisissant la pression compatible la plus faible pour une pulvérisation homogène

Délai sans pluie

Une pluie immédiatement après l'application (de l'ordre de 15 à 20 mm) peut même être très favorable pour bien positionner le produit

Type de buse

A limitation de dérive

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte

spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

Urgences

EN CAS D'URGENCE :
**Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche**

**Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude,  N° Vert 0 800 887 887**
(Appel gratuit depuis un poste fixe).

Numéro d'urgence Syngenta

 **N° Vert 0 800 803 264**

Renseignements techniques

 **N° Indigo 0 825 00 05 52**

En cas d'accident de transport

06 11 07 32 81

0,150 € TTC / MN

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

• En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

• En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

• En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

• En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

Mentions légales

- TEROX® - Danger - H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-

communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

TEROX® - AMM N° 2180694 - Composition : 500 g/l diméthachlore * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation et les vapeurs. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. P331 NE PAS faire vomir. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthachlore plus d'une fois tous les 3 ans à une dose maximale de 750 g/ha. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
